Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du :	**Jeudi 3 septembre 2026**
À :	**18h00 – FFF & Visioconférence**
Présidence :	M. Philippe DIALLO
Présents :	MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU, Sabine BONNIN, Elodie CROCQ, Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Elisabeth LOISEL, Sandrine MATHIVET, Joëlle MONLOUIS, Aline RIERA et Hélène SCHRUB MM. Pierric BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE, Pascal PARENT et Bertrand REUZEAU
Excusées :	MMES. Charlotte LORGERE et Virginie MOLHO MM. Jean-Michel AULAS, Jean-François CHAPELLIER et Vincent LABRUNE
Assistent à la séance :	MM. Jean-François VILOTTE, Thomas CAYOL, Thomas COURTEL, Christophe DROUVROY Martin GUIVARC'H, Stéphane LANOUE, Erwan LE PREVOST et Christophe PROUST MME. Camille EMIE

Le Comité Exécutif,

M. Alexandre GOUGNARD et Mme Pierrette BARROT absents lors de la réunion et ne prenant pas part aux échanges,

Pris connaissance du courrier de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, adressé en date du 1er septembre 2026 au Président de la FFF et sollicitant la convocation d'un Comité Exécutif « extraordinaire » afin d'examiner la possibilité, au vu d'éléments nouveaux, d'intégrer l'équipe fanion du FC GIRONDINS DE BORDEAUX en National 2, au titre d'une mesure « intermédiaire »,

Entendu l'analyse juridique présentée par Me Thomas COURTEL, associé au sein du cabinet GIDE LOYRETTE NOUEL, sur la portée juridique de cette lettre et les hypothèses de réformation de la décision de la Commission d'appel de la DNCG en date du 15 juillet 2026,

Aucun membre du Comité Exécutif n'estimant qu'il existerait une voie de droit permettant un réexamen de la situation du club, sauf à compromettre le principe d'équité entre clubs et à ne pas respecter les règlements fédéraux, il n'est pas donné suite à cette demande.

◆◆◆◆◆◆◆◆

La prochaine réunion du Comité Exécutif aura lieu :

- **Le jeudi 10 septembre à 10h00**